Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Partage de la maison

Par Nehelia

Bonjour,
Je suis divorcée depuis bientôt 4 ans avec 4 enfants mineurs. Mon mari réclame aujourd'hui la vente de la maison pour partager les revenus pourtant c'est moi seule qui paye le crédit pour la maison depuis 3 années. Il n'a pas non plus versé la pension que le tribunal lui réclame depuis le divorce (60000 au total aujourd'hui).
Le problème est que la maison est en nos nom à tous les deux et il veut récupérer sa part.
Je me tue à payer les mensualités du crédits ainsi que l' école, l' alimentation des enfants depuis des années. De plus j'ai fait toute seule m plusieurs travaux à la maison qui ont augmenté sa valeur et je trouve cela injuste.
Que me conseillez vous de faire ? J'ai besoin d'aide s'il vous plaît. Ce serait compliqué pour moi et pour les enfants de déménager, on vit ici depuis des années et ils ont leur collège, leurs amis, leurs repères...
Je vous remercie par avance.

Par AGeorges

Bonsoir Nehelia,

Si vous habitez la maison avec les enfants et que votre ex est parti, c'est sans doute parce que le juge vous a accordé la jouissance de l'ancien domicile conjugal.

Donc, SVP, relisez bien le jugement de divorce. Normalement, l'attribution du logement est même fixée dès l'ordonnance de (non-)conciliation ...

Si le logement vous a été attribué, c'est permanent et votre ex ne peut pas vous obliger à vendre. Tout ce qu'il peut, c'est demander au JAF de modifier les conditions d'attribution du domicile conjugal. Il y a très très peu de (mal)chances pour que le JAF décide autre chose que la situation actuelle pour mettre une maman et ses 4 enfants dans la rue. Au contraire, il peut forcer votre ex à payer les arriérés de pension.

D'ailleurs, je vous recommande d'écrire au JAF pour lui signaler que vous attendez toujours la contribution à l'éducation des enfants.

Rappel : JAF = Juge des Affaires Familiales. C'est un juge et il est votre ami.

Par AGeorges

Complément

La décision de vous attribuer le domicile conjugale devrait durer jusqu'à ce que les enfants soient majeurs ou capables de subvenir à leurs besoins. D'ici-là, vous avez largement le temps de vous renseigner sur la façon dont le partage avec votre ex peut se faire après.
Mais au plus probable, tout ce que vous avez payé sera crédité à votre compte. Les années de crédit et les travaux ne sont pas des fonds perdus. Tout sera compté. C'est la règle.
Donc ne soyez pas inquiète de ce côté. Les lois ont prévu beaucoup de choses.